



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°25/2024
du Conseil communautaire
Séance du 4 mars 2024

Date d'envoi de la convocation = 27 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Christian BAUME, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FONDTHURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Emily MIR, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Munir MUSA, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Sébastien BAYART à Pascal PEYRIERE, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Maxime COUSTON à Christine MUCCIO, Ghislaine DE VERDUZAN à Emily MIR, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Abde Ilah MEZROUB à Gilles BEAUDET, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Marie-Chantal PIONNER à Alexandre PISSAS, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Laurent NADAL, Mickael VADON à Claire LAPEYRONIE,

Absents/Excusés : Didier BONNEAUD, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Convention d'attribution des fonds de concours aux communes pour l'année 2024

Vu le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien validé par le Conseil communautaire du 12 avril 2021,

Considérant que dans le cadre du vote du budget 2024, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours pour les 44 communes du territoire pour un montant de 10 € par habitant,

Considérant un plancher minimum de 3330€ par commune,

Considérant la population totale issue du recensement INSEE 2021,

Communes	Population totale 2021	Montant de l'enveloppe Fonds de concours 2024
Bagnols-sur-Cèze	18 599	185 990 €
Pont-Saint-Esprit	10 781	107 810 €
Laudun-l'Ardoise	6 627	66 270 €
Saint-Laurent-des-Arbres	3 049	30 490 €
Saint-Victor-la-Coste	2 255	22 550 €
Tavel	2 078	20 780 €
Saint-Geniès-de-Comolas	2 045	20 450 €
Saint-Paulet-de-Caisson	1 923	19 230 €
Tresques	1 842	18 420 €
Connaux	1 745	17 450 €
Sabran	1 654	16 540 €
Montfaucon	1 555	15 550 €
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 489	14 890 €
Vénéjan	1 304	13 040 €
Saint-Nazaire	1 301	13 010 €
Saint-Alexandre	1 280	12 800 €
Orsan	1 224	12 240 €
Goudargues	1 148	11 480 €
Gaujac	1 091	10 910 €
Saint-Paul-les-Fonts	1 055	10 550 €
Chusclan	996	9 960 €
Cornillon	940	9 400 €
Lirac	940	9 400 €
Saint-Marcel-de-Careiret	895	8 950 €
Cavillargues	878	8 780 €
Saint-Gervais	809	8 090 €
Carsan	805	8 050 €
Saint-Michel-d'Euzet	698	6 980 €
Codolet	614	6 140 €
Verfeuil	612	6 120 €

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°25.2024 du 4 mars 2024, page 2

Saint-André-de-Roquepertuis	600	
Saint-Étienne-des-Sorts	549	5 490 €
Saint-Laurent-de-Carnols	525	5 250 €
Saint-Pons-la-Calm	496	4 960 €
Le Pin	478	4 780 €
Saint-André-d'Olérargues	456	4 560 €
Issirac	317	3 330 €
Aiguèze	218	3 330 €
Laval-Saint-Roman	216	3 330 €
Le Garn	238	3 330 €
Salazac	206	3 330 €
Montclus	182	3 330 €
La Roque-sur-Cèze	184	3 330 €
Saint-Christol-de-Rodières	164	3 330 €
TOTAUX	77 061	780 000 €

Considérant que les communes devront adresser une lettre d'intention, avec une présentation du projet, la délibération communale présentant le plan de financement du projet,

Considérant que le fonds de concours est mobilisable sur trois années à compter du vote du budget de l'année en cours, soit pour 2024, 2023 et 2022.

Considérant que les communes auront 2 années pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s).

Considérant que cette question a été présentée à la commission Environnement et Territoires le 22 février 2024.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De participer à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduites, sur la base suivante :
 - 10€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2024 et issue du recensement INSEE 2021,
 - Un plancher minimum de 3.330€ par commune,
 - Une convention sera signée entre la Communauté d'agglomération et la commune bénéficiaire.
- D'approuver le projet de convention qui sera adapté à chaque projet communal présenté.
- D'autoriser le président, ou son représentant, à signer les conventions avec les communes bénéficiaires.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 4 mars 2024.

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°25.2024 du 4 mars 2024, page 3

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024



ID : 030-200034692-20240304-DEL25_2024-DE